

Valérie GOMEZ-BASSAC  
Députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription du Var  
ZAC de Fray Redon  
Immeuble *Le Soleil* – bureau 2  
83136 ROCBARON  
[valerie.gomez-bassac@assemblee-nationale.fr](mailto:valerie.gomez-bassac@assemblee-nationale.fr)  
Tel : 04.94.69.47.41

COURRIER ARRIVÉ LE

MAIRE	AC		AC
1 <sup>er</sup> Adj			
2 <sup>e</sup> Adj			
3 <sup>e</sup> Adj			
... Adj			
Divers			

- 1 AVR. 2019

Madame Blandine MONIER  
Hôtel de Ville  
Route de Toulon  
83330 EVENOS

Contact : M. François VOLPI  
Collaborateur parlementaire  
[Francois.Volpi@clb-an.fr](mailto:Francois.Volpi@clb-an.fr)

à Rocbaron, le 25 mars 2019

Objet : Décision Ministérielle Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Madame le Maire,

Vous avez bien voulu porter à ma connaissance la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume relative à la décision ministérielle en date du 4 mars 2019 relative à la poursuite d'études concernant la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, et je vous en remercie.

Consciente des difficultés de transport sur notre territoire, ce projet retient toute mon attention. Face à l'urgence environnementale et climatique, nous devons ainsi agir aujourd'hui pour proposer des nouvelles solutions de mobilité. Car nous devons faire face à ce défi de manque de solutions de mobilité, qui est aujourd'hui vécu comme une source d'inégalités et d'injustice entre les citoyens et de fractures entre les territoires, laissant la population sans autre réponse que la dépendance à la voiture individuelle, c'est le sentiment d'une assignation à résidence qui s'installe, et même d'abandon pour beaucoup de territoires. Notre système de mobilité ne doit plus être un frein à l'autonomie des personnes, à la cohésion des territoires et au développement économique. Nous devons réduire les fractures sociales et territoriales.

Les Assises de la mobilité ont bien défini comme priorité la mobilité du quotidien, qui permet à nos concitoyens d'aller travailler, de vivre, d'avoir des loisirs au cœur de leur territoire. Cette priorité a été confirmée par le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), présenté le 26 novembre par le Gouvernement. Un texte qui vise à désenclaver les territoires et proposer des alternatives à la voiture. Le projet de loi se structure autour de quatre grands objectifs : apporter à tous et partout des solutions alternatives à la voiture individuelle ; développer

l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité ; réduire l'empreinte environnementale des transports et investir davantage dans les infrastructures qui améliorent les déplacements du quotidien.

Nous ne pouvons que constater que la desserte ferroviaire du Var est aujourd'hui difficile et saturée, et le mot est faible. En effet, la dorsale du réseau, Marseille - Nice, étant constituée d'une seule ligne, l'alternance de trains rapides et de trains à arrêts fréquents en occupe toute la capacité et empêche tout développement de l'offre de transport.

L'infrastructure existante, constituée d'une seule ligne, ne peut répondre à la demande actuelle de transport ferroviaire local, et ne sera pas en mesure de drainer le flux de voyageurs amené à augmenter dans les années à venir.

Cependant, je m'indigne face à la décision annoncée sans aucune concertation auprès des parlementaires et élus du territoire. La relance d'études concernant la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur constitue un projet inadapté aux besoins de mobilité du territoire.

Nous devons proposer un projet adapté qui puisse répondre unanimement à l'objectif initial de constituer l'arc méditerranéen Barcelone-Marseille-Gênes.

Dès les premières études jusqu'au débat public de 2005, d'autres tracés avaient été envisagés. En effet, en 2005 le conseil d'administration de Réseau ferré de France (RFF) retenait qu'à l'issue du débat public, le bien fondé du projet a été confirmé par une très grande majorité des participants. Les nombreux échanges et contributions produites à l'occasion du débat public faisait ressortir un projet de ligne à grande vitesse (LGV) pour rapprocher le plus possible Nice de Paris (dit «LGV Côte d'Azur»), par un tracé en Centre Var aux abords de l'autoroute A8, pour un investissement plus raisonnable que le projet de Ligne Nouvelle retenue actuellement. Pourtant l'utilisation du couloir de nuisance du sillon autoroutier de l'A8, passant à travers de nombreuses zones non habitées permettrait aussi de préserver au mieux le plus grand nombre de vignobles du département.

Cependant, en 2009, aucun consensus politique n'ayant pu se dégager en faveur de ce scénario ; la poursuite de l'étude du projet sur le choix du scénario « Métropoles du Sud » desservant les agglomérations d'Aix-en-Provence, Marseille, Toulon et Nice a été retenu ; engageant un tracé financièrement exorbitant, polluant et peu rentable. Ce tracé dévasterait les vignobles de Bandol, ainsi que l'environnement immédiat du Parc National des Calanques et du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume.

Pourtant le projet retenu n'exonéra pas de la nécessité d'une remise à niveau, d'une modernisation et d'un meilleur entretien des matériels et voies existantes, et surtout il ne présente pas un tracé susceptible de répondre aux enjeux législatifs et aux besoins en matière de déplacement quotidien.

En outre, le sujet des lignes de desserte fine dites «petites lignes» est une préoccupation majeure dans nos territoires pour le transport du quotidien. Le préfet François PHILIZOT a d'ailleurs été missionné pour étudier précisément le coût de la régénération des voies ferrées et le cas échéant, référencer les solutions alternatives et innovantes pouvant émerger localement (train hydrogène, train léger, bus à haut niveau de service sur voie dédiée, véhicule autonome etc.). Les transports du quotidien et le désenclavement des « territoires périphérique », terreau de la contestation sociale des gilets jaunes est un enjeu auquel nous devons

répondre collectivement. Ainsi, dans le département du Var, la réhabilitation ligne Carnoules-Gardanne peut répondre à ces objectifs.

Aussi, j'ai sollicité Madame Élisabeth BORNE, Ministre auprès du ministre d'état, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, pour une réévaluation de la faisabilité des différentes solutions des phases 3 et 4 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, considérant l'ampleur des financements nécessaires.

Ainsi, dans le cadre de la poursuite des études du projet, une consultation des acteurs et des élus des territoires semble indispensable au regard des inquiétudes exprimées concernant le milieu humain, la biodiversité et les milieux naturels, l'agriculture et la viticulture, et un aménagement du territoire raisonné.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame le Maire, en mon sincère dévouement.

Valérie GOMEZ-BASSAC  
Députée du Var



**Copie à :**

- Madame Cécile MUSCHOTTI, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Var